



Conseil communal de Chavannes-des-Bois

EXTRAIT DE PROCES-VERBAL

Dans sa séance du 9 décembre 2024, le Conseil communal de Chavannes-des-Bois

Décide

- **D'adopter l'amendement (rubrique 710.3666), soit d'augmenter le budget de CHF 28'250.-- les aides individuelles taxe déchets à CHF 39'500.--**
- **D'adopter le préavis municipal n°12/2024 : Budget 2025, soit :**
 - d'accepter le budget tel qu'amendé.

Accepté à la majorité avec deux abstentions.

Conformément aux articles 160 et ss LEDP pour les objets soumis au référendum, la demande doit être annoncée par écrit à la Municipalité dans un délai de 10 jours dès l'affichage des décisions du Conseil communal.

Concernant les décisions soumises préalablement à approbation cantonale, un référendum ne sera possible qu'après la publication de cette dernière dans la feuille d'avis officiel.

L'extrait conforme : l'attestant

CONSEIL COMMUNAL DE CHAVANNES-DES-BOIS

Le Président

Renato Di Gisi

Le Secrétaire

Eleonore Grosclaude





Conseil communal de Chavannes-des-Bois

EXTRAIT DE PROCES-VERBAL

Dans sa séance du 9 décembre 2024, le Conseil communal de Chavannes-des-Bois

Décide

- **D'adopter le préavis municipal n° 10/2024 : Abrogation du règlement communal de 2009 sur l'acquisition et la perte de la bourgeoisie, soit :**
 - d'adopter le préavis 10/2024 tel que présenté.

Accepté à l'unanimité.

Conformément aux articles 160 et ss LEDP pour les objets soumis au référendum, la demande doit être annoncée par écrit à la Municipalité dans un délai de 10 jours dès l'affichage des décisions du Conseil communal.

L'extrait conforme : l'attestant

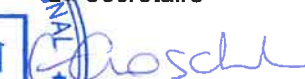
CONSEIL COMMUNAL DE CHAVANNES-DES-BOIS

Le Président


Renato Di Gisi

La Secrétaire





Eléonore Grosclaude